

Réforme des vigilances

Bilan à un an du portail de signalement des événements sanitaires indésirables Signalement-sante.gouv.fr



ENJEUX



OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES VIGILANCES

Renforcer la protection de la population contre les menaces sanitaires en améliorant le signalement et le traitement des événements indésirables

Améliorer le service rendu aux professionnels de santé et aux usagers



OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES VIGILANCES



Renforcer la protection de la population contre les menaces sanitaires en améliorant le signalement et le traitement des événements indésirables

Améliorer le service rendu aux professionnels de santé et aux usagers



2 - Optimiser et simplifier le dispositif des vigilances en région

3- Faciliter et promouvoir la déclaration des évènements indésirables

Direction générale de la santé

PILOTAGE DES VIGILANCES

• Transfert de 2 vigilances nationales

✓ Toxicovigilance : de Santé Publique France à l'ANSES

Décret n°2016-1744 du 15 décembre 2016 relatif au transfert de la toxicovigilance à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

✓ Biovigilance : de l'ANSM vers l'Agence de biomédecine (ABM)

Décret n°2016-1622 du 29 novembre 2016 relatif aux dispositifs de biovigilance et de vigilance en assistance médicale à la procréation



OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES VIGILANCES

Renforcer la protection de la population contre les menaces sanitaires en améliorant le signalement et le traitement des événements indésirables

Améliorer le service rendu aux professionnels de santé et aux usagers



2 - Optimiser et simplifier le dispositif des vigilances en région

3 - Améliorer la lisibilité et le pilotage global des vigilances

ORGANISATION TERRITORIALE DES VIGILANCES



1. Confier aux ARS le pilotage régional renforcé des vigilances

- Organiser le recueil des signalements à l'échelle régionale par les ARS
- Mettre en place une réunion régionale de sécurité sanitaire (RRSS)
- Mettre en place une réseau régional de vigilances et d'appui (RREVA)

Décret n°2016-1644 du 1^{er} décembre 2016 relatif à l'organisation territoriale de la veille et de la sécurité sanitaire

2. Clarifier les missions et harmoniser les principes de gouvernance des structures de régionales de vigilances et d'appui (SRVA)

SRA : Décret n°2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des EIGS et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients

CPIAS: Décret n°2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

OMEDIT: Décret n°2017-1483 du 18 octobre 2017 relatif aux observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique

ENJEUX

Direction générale de la santé

OBJECTIFS DE LA RÉFORME DES VIGILANCES

Renforcer la protection de la population contre les menaces sanitaires en améliorant le signalement et le traitement des événements indésirables

Améliorer le service rendu aux professionnels de santé et aux usagers



2 - Optimiser et simplifier le dispositif des vigilances en région

3- Faciliter et promouvoir la déclaration des évènements indésirables

AXES DE TRAVAII



Principes directeurs du portail

PROMOUVOIR

FACILITER

- Des contenus simples
- Comprendre les enjeux de la démarche de déclaration

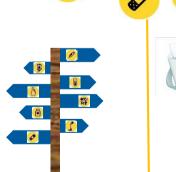






- Un portail commun à tous les déclarants
- Quelle que soit la situation rencontrée

 Un guidage pour orienter le déclarant en fonction de l'événement ou de la situation constatée





開

- L'envoi sans délai et sécurisé de la déclaration aux destinataires
- La traçabilité de l'envoi et la réception d'un accusé de bonne transmission au déclarant

ORIENTER

FLUIDIFIER

Périmètre actuel



Un portail commun de signalement des événements sanitaires indésirables pour l'ensemble des vigilances règlementaires



Liés à la prise d'un produit ou d'une substance





- Médicament
- Matériel (instrument, dispositif médical implanté, pansements, prothèses...)
- Produit sanguin labile (transfusion)
- Complément alimentaire
- Substance psychoactive
- Produit cosmétique
- Produit de tatouage
- Autres produits ...



Liés à une pratique médicale



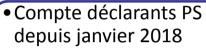


- Infection associée aux soins (infection nosocomiale)
- Evénement indésirable grave associé à des soins (entrainant le décès, des séquelles irréversibles graves, ou des risques pour la santé publique)



Trajectoire du portail

Une première version du portail livrée en 2017 puis enrichie dans les versions suivantes



- ONCTIONNALITES • Etude en cours « Espace d'échanges déclarants/structures »
- Intégration aux logiciels métier des PS (ville et hôpital)

PERIMETREMETER

 Incidents sécurité informatique (fin 2017)

• Risques infectieux (IAS, IRA et GEA) et extension à l'ensemble des Maladies à déclaration obligatoire (2019)

• Vigilances réglementées

(T1 2017)

 Simplification des formulaires

•Interconnexion SIVSS

• Harmonisation et convergence des formulaires

INTERCONNETION

• Interconnexion avec les systèmes d'information des agences sanitaires



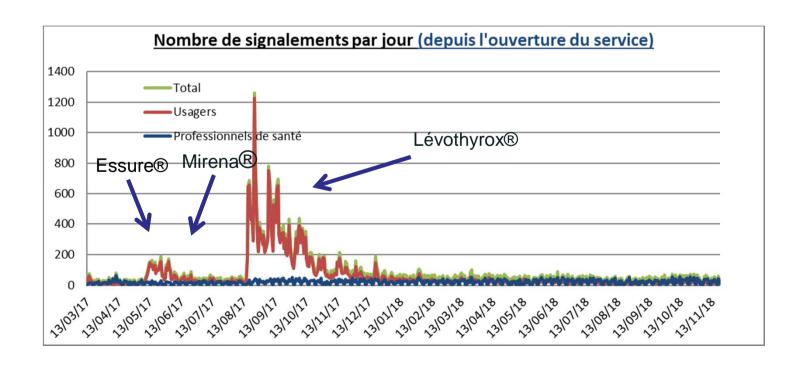
1^{er} bilan du portail et usages au quotidien



QUELQUES DONNÉES APRÈS 20 MOIS

Données du 13 mars 2017 au 21 novembre 2018

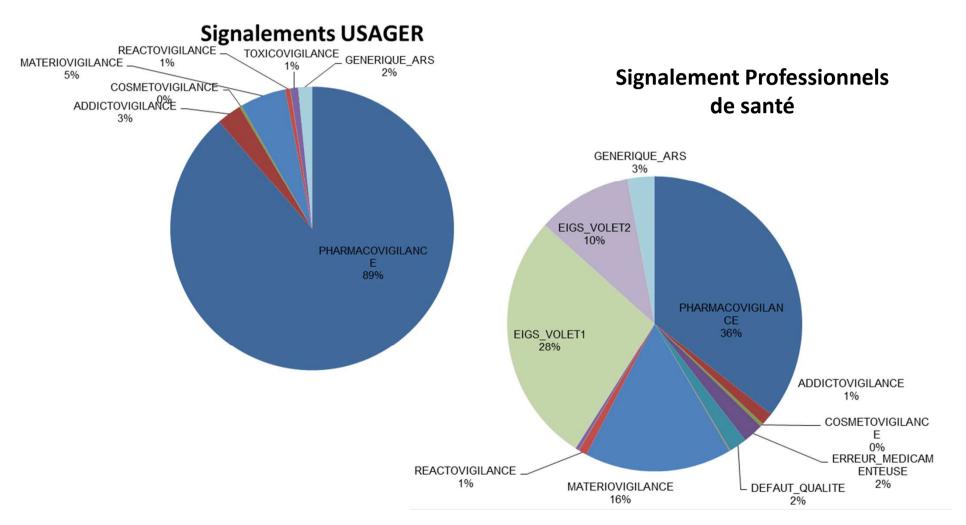
Nombre de signalements	52 451
Dont usagers	39 992
Dont professionnels de santé	12 413
Dont industriels	46





QUELQUES DONNÉES APRÈS 18 MOIS

Données du 13 mars 2017 au 21 septembre 2018





Un outil de démocratie sanitaire Largement utilisé lors des épisodes médiatisés





Bilan : du point de vue des professionnels de santé

Un début d'appropriation,

mais une attente forte de simplification afin d'intégrer la démarche de signalement dans les pratiques

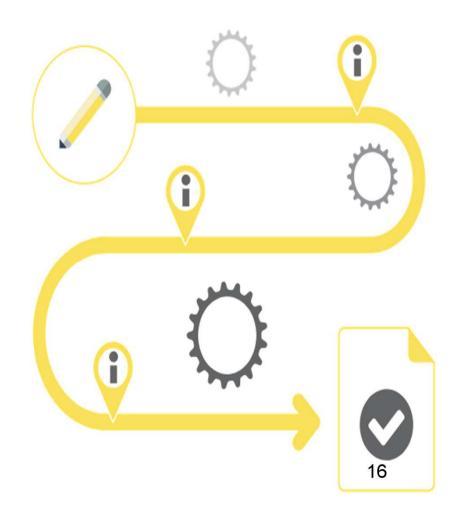




Bilan : du point de vue des structures évaluatrices

Un afflux de signalements usagers en pharmacovigilance

Des process de traitement à adapter





Perspectives et axes d'évolution pour les versions futures



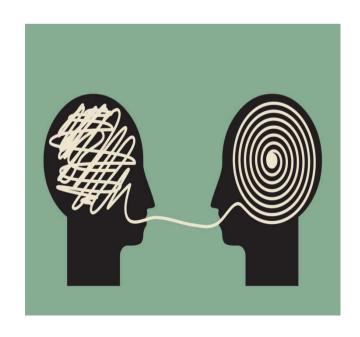
Evolutions à destination des usagers

Mieux comprendre pour mieux signaler

- ▶ Apporter plus de pédagogie
- **▶** Développer une application mobile

Améliorer le retour d'information

- Transparence des suites données aux signalements individuels
- Visibilité sur les actions menées par les pouvoirs publics suite aux signalements collectifs





Evolutions à destination des professionnels de santé

Intégrer la démarche de signalement dans les pratiques

- Intégrer le portail dans les outils métier
- **▶** Simplifier la saisie
- ► Mettre à disposition de nouveaux formulaires
 - Formulaires simplifiées (Maladies à déclarations obligatoires)
 - Champ médico-social
- ► Apporter de la valeur par la rétro information
- ► Apporter plus de pédagogie (cas des EIGS)



Evolutions à destination des structures évaluatrices

Faciliter le traitement aval

- ► Formulaires spécifiques en cas de pics volumétriques
- Développement de nouvelles interconnexions
- avec les systèmes d'information
- ► Faciliter le traitement des signalements prioritaires
- ► Pouvoir réorienter *via* le portail un signalement mal adressé

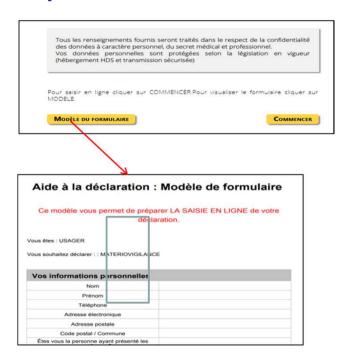




Nouvelles fonctionnalités pour le déclarant

Depuis le 13 novembre 2018 :

- Création d'un 3ème profil de déclarants
- Edition de formulaires vierges
- Formulaires spécifiques en cas de pics volumétriques





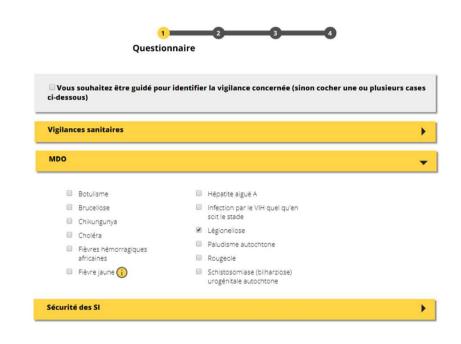


Nouvelles fonctionnalités pour le déclarant

A partir de fin avril 2019 :

- Révision de l'écran de guidage
- Formulaires









Stratégie de promotion du signalement auprès des professionnels de santé

3 axes de travail:

- Donner du sens (culture positive de l'erreur, retour d'information)
- Simplifier et faciliter
- Protéger les déclarants et les personnes concernées

Colloque du 23 janvier 2019 au ministère chargé de la santé

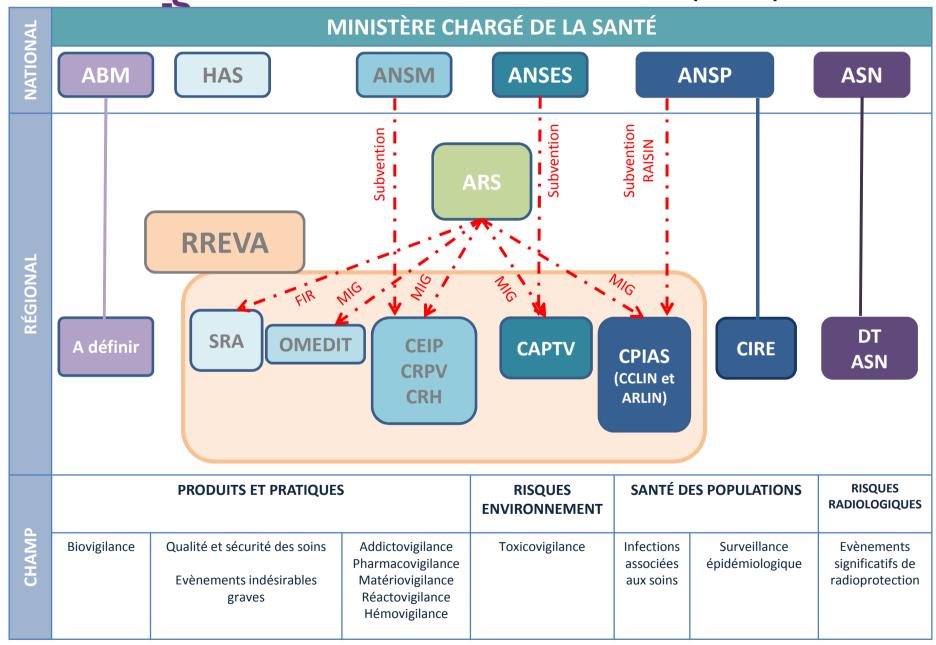


Merci de votre attention



Annexes

VEILLE, ALERTES ET VIGILANCES RESEAU REGIONAL DE VIGILANCES ET D'APPUI (RREVA)

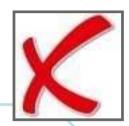




Synthèse du fonctionnement du portail



- ☑ Un canal d'entrée commun
- ✓ Permet la saisie unique en cas de multivigilances
- ☑ Attribue la déclaration à la structure adéquate (type de vigilance, zone géographique)
- ☑ Conserve les traces des déclarations (nature, date, date d'envoi de l'accusé de transmission, date d'acquittement par l'évaluateur...)



- N'est pas un outil métier
- N'analyse pas le contenu des déclarations: n'effectue pas d'analyse à la place de l'évaluateur
- Ne se substitue pas à des outils existants de télédéclaration
- Ne stocke pas les déclarations

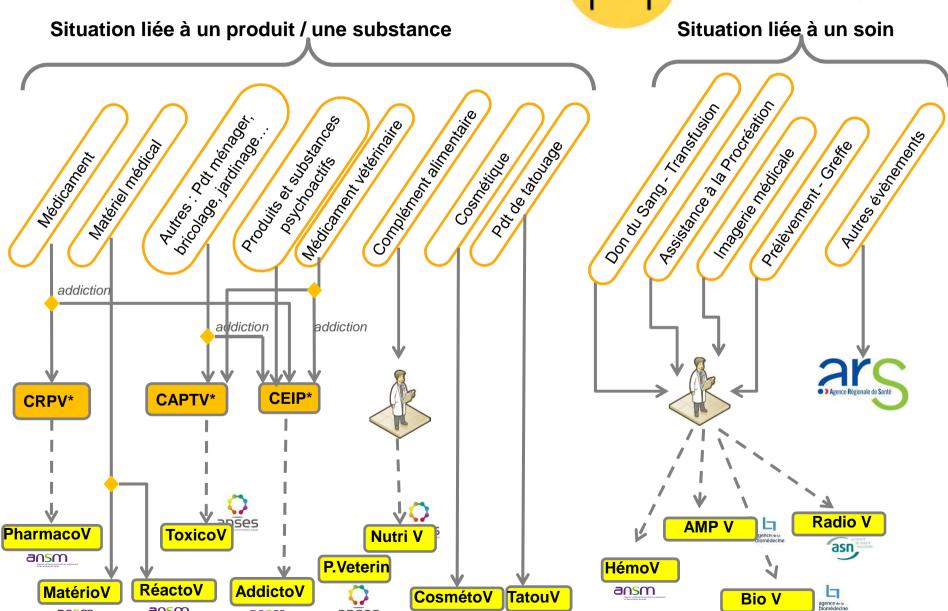
LES CIRCUITS DE LA **DECLARATION: PARTICULIER**

ansm

ansm







ansm

ansm

anses

ansm

LES CIRCUITS DE LA DECLARATION: PS





